

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Sheet Nr. 0023

Révision 3, septembre 2003

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

Désignation(s) commerciale(s): Dicalite 215, Superaid, UF, Speedflow et 231 (tous produits calcinés).

Fournisseur:

DICALITE TRADING
Scheepzatestraat 100
9000 GENT
BELGIQUE

Tel.: +32-9-250.95.50

Fax: +32-9-250.95.59

Producteur:

Grefco Minerals Corp.
225 City Avenue, Suite 14
BALA CYNWYD, PA 19004
U.S.A.

2. COMPOSITION CHIMIQUE

La DIATOMITE est composée essentiellement de Silice sous forme SiO_2 . C'est une terre de diatomée calcinée, elle contient également du quartz et de la cristobalite.

Composants dangereux: Les Diatomées calcinées contiennent de la silice cristalline.

- Quartz inférieur à 10 %
- Cristobalite inférieur à 55 %

Composition	CAS Nr.	EINECS Nr.
Terre de Diatomée calcinée	91053-39-3	293-303-4
Quartz	14808-60-7	238-878-4
Cristobalite	14464-46-1	238-455-4

Symboles		
X_n	R48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
	S22	Ne pas respirer les poussières.

3. INFORMATIONS SUR LES RISQUES

Une inhalation prolongée des poussières de silice cristalline, sans protection, peut provoquer une maladie des poumons (silicose).

La silice cristalline a été classée comme une cause de cancer par l'IARC (catégorie 1), qui est un département de l'OMS.

Conditions aggravantes: maladies respiratoires telles que: bronchite, asthme, etc ...

4. PROCEDURE DE PREMIERS SECOURS

4.1 Symptômes et effets:

Inhalation: Toux, irritation du nez et de la gorge, une congestion peut intervenir après une surexposition.

Yeux: Irritation ou inflammation temporaire.

4.2 Inhalation:

Quitter la zone poussiéreuse, boire de l'eau pour rincer la gorge, se moucher pour évacuer la poussière.

4.3 Irritation oculaire:

Ne pas frotter! Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

4.4 Irritation cutanée: Néant

4.5 Ingestion: Néant

5. RISQUE D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Néant, la Diatomite étant inerte et ininflammable.

6. PRECAUTIONS CONTRE LES FUITES DE POUSSIERE

6.1 Prévention personnelle: Le port d'un masque agréé est obligatoire et une protection oculaire est recommandé (type P3).

6.2 Prévention écologique: Néant.

6.3 Procédure en cas d'épandage ou de fuite: Aspirer ou nettoyer avec un appareil humide.

7. PRECAUTIONS DE MANIPULATION ET DE STOCKAGE

7.1 Manipulation: Eviter de faire de la poussière, réparer immédiatement tous les sacs abîmés.

7.2 Stockage: Conserver au sec et loin des produits chimiques odorants.

8. EXPOSITION ET PRECAUTIONS PERSONNELLES

8.1 Taux limite d'exposition: **BELGIQUE**
VME quartz = 0.10 mg /m³
VME cristobalite = 0.05 mg/m³

FRANCE

VME quartz = 0.10 mg /m³

VME cristobalite = 0.05 mg/m³

Ces valeurs limites d'exposition sont pour les volumes respirés.

8.2 Protection des organes respiratoires: Le port d'un masque respiratoire agréé est obligatoire (type P3).

8.3 Protection des yeux: Le port de lunettes de sécurité est recommandé.

8.4 Protection des mains et de la peau: Néant.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique à 20°C:	Poudre solide sans odeur
Couleur:	Rose
Odeur:	Néant
pH (à raison de 100 g/litre de boues):	5 -10
Point de fusion:	Néant
Point d'ébullition:	Néant
Densité spécifique:	2250 kg/m ³
Solubilité dans l'eau:	Minime

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réaction dangereuse: Néant, sauf avec l'acide fluorhydrique.

Produits de dissémination dangereux: Réagit avec l'acide fluorhydrique pour former le tétrafluore de silicium (SiF₄).

11. TOXICOLOGIE

Irritation primaire:

Inhalation: Toux, irritation du nez et de la gorge, une congestion peut intervenir après une surexposition.

Yeux: Irritation ou inflammation temporaire.

Peau : Néant

Une inhalation prolongée des poussières de silice cristalline, sans protection, peut provoquer une maladie des poumons (silicose).

La silice cristalline a été classée comme une cause de cancer par l'IARC (catégorie 1), qui est un département de l'OMS.

Conditions aggravantes: maladies respiratoires telles que: bronchite, asthme, etc ...

12. DONNEES ECOLOGIQUES

Biodégradabilité et toxicité pour les poissons: Néant

Catégorie de risques dans l'eau: Catégorie de risques 0: pas dangereux

13. GESTION DES DECHETS

Précautions: voir paragraphe 8

Eliminer dans des décharges agréées ou placer dans des emballages étanches. Ne pas déverser à l'état sec. Conserver humide ou recouvrir de terre.

14. INFORMATIONS POUR LE TRANSPORT

Conserver sec.

Pas classifié comme dangereux.

15. INFORMATIONS LEGALES

Symbole de risque:

Xn nocif

Libellé du risque R:

R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Conseillé:

S22 Ne pas respirer les poussières

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Application: Les adjuvants filtrants en Diatomite sont utilisés pour la filtration industrielle et les agents en Diatomite sont utilisés comme charges.

Des informations techniques sont disponibles sur demande à l'adresse indiquée.

CETTE FICHE A ETE REALISEE A PARTIR DES DERNIERES INFORMATIONS DISPONIBLES ET CONFORMEMENT A LA DIRECTIVE 2001/58/EG DE LA COMMISSION EUROPEENNE DD. 27/07/2001.